

Commission de la **formation** et de la **vie universitaire** | CFVU

Séance du 24 octobre 2017

Délibération n° 108-2017

Point : 5.1

Point 5.1 de l'ordre du jour

Cahier des charges pour l'appel d'offre 2018 aux Investissements Formation

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget 2018 de l'Université de Strasbourg a affecté la somme d'un million d'euros à l'aide, apportée par la CFVU, à l'investissement et l'équipement pédagogiques des composantes. La vice-présidence Formation propose d'en distribuer la majeure partie, 800 000 euros, par appel à projet.

Il est proposé que le soutien permette aux composantes d'acheter des matériels coûteux, de rénover des espaces d'enseignement, de s'équiper en matériel pédagogique, pouvant ou non être numérique (ordinateurs, systèmes de vidéo-projection, tableaux interactifs, systèmes d'enregistrement vidéo ou audio...). Les dépenses doivent relever de l'investissement et non du fonctionnement (explication en annexe). Sont considérées comme dépenses d'équipement les achats matériels ou immatériels dont la valeur unitaire est supérieure à 800€ HT.

Les dépenses de matériel informatique et postes téléphoniques relèvent de l'investissement dès le premier euro.

Dans le cadre de rénovation d'une salle, en raison de la notion complexe de « lot », les porteurs de projet des composantes devront se rapprocher de leur gestionnaire financier pour vérifier que les dépenses envisagées pour l'acquisition des biens relèvent de l'investissement. Pour plus de détails, la délibération du CA concernant la classification des entrées de biens à l'inventaire comptable est annexée.

Calendrier de l'appel (hiver 2017-2018)

- 24 octobre 2017 : examen du présent cahier des charges en CFVU
- Novembre 2017 : diffusion de l'appel à projet aux composantes
- 5 janvier 2018 : retour des projets à la vice-présidence
- Fin janvier 2018 : proposition d'attribution des fonds par la commission *ad hoc*
- 20 février 2018 : validation de la répartition des fonds par la CFVU

Composition de la commission ad hoc

Pour formuler une proposition de sélection des projets et de répartition des fonds :

- Représentants de la CFVU : 2 élus du collège A, 2 élus du collège B, 2 élus du collège Biatss, et 4 élus du collège étudiant de la CFVU.
 - o Pour mémoire, en 2017 :
 - 2 A : Alexandra Knaebel, Erik-André Sauleau
 - 2B : Clarisse Maechling, Pascale Peccavy
 - 2 biatss : Damien Laplanche, Caroline Carlot-Schmitt
 - 4 étudiants : Pierre Moya, **Yohan Gerber**, Marie Soudier, Zoé Lehuger

Pour apporter un conseil à la décision :

- Vice-présidences Formation, Transformation numérique et innovation pédagogique ; vice-présidentes déléguées Réussite étudiante, Insertion professionnelle et Formation continue
- Représentant des services : Mission investissement d'avenir, DGS, DES, DFI
- *Direction des collegiums*

Critères de choix

- Critère obligatoire : en cas de pluralité de projet remonté par une même composante, classement argumenté des projets par la composante demanderesse (les demandes *ex aequo* ne seront pas examinées) ;
- Critère non exclusif : co-financement à 30% au moins par la composante demanderesse.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg approuve la composition suivante :

- **Collège A** : Alexandra KNAEBEL, Erik-André SAULEAU
- **Collège B** : Clarisse MAECHLING, Pascale PECCAVY
- **Collège Biatss** : Damien LAPLANCHE, Mohammed CHARGUI
- **Collège étudiant** : Arnaud HENZEL, Nicolas ROUYER, Furcy LEROY DE LA BRIERE (suppléant Paul Camille), Marie SOUDIER

pour siéger à la commission ad-hoc pour l'Appel à projets Investissements Formation 2018.


Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataire de la décision

- Madame la Rectrice de l'Académie, Chancelier des Universités d'Alsace
- Direction générale des services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 25 octobre 2017

Le Vice-Président Formation

Benoit TOCK

Composante :**Projet 1 - intitulé**

Formation(s) concernée(s) :

Nombre d'étudiants concernés :

Description du projet :

Impact bâtementaire :

Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la DPI/DALI (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments...). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique...).

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.

Impact numérique :

Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la DUN/DI (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plateforme logicielle, intégration d'équipements au réseau...)

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Proposition de co-financement :

Commission de la formation et de la vie université

--

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût ne sera en aucun cas pris en charge par la CFVU

--

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût	Co-financement

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 octobre 2015

Délibération n°117-2015

Point 4.3.1

Point 4.3.1 de l'ordre du jour

Mise à jour de l'inventaire comptable

EXPOSE DES MOTIFS :

L'université de Strasbourg réalise cette année le premier inventaire physique de ses biens mobiliers. Notamment mis en œuvre afin de lever la dernière réserve restant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2014, cet inventaire est réalisé dans le cadre d'un marché public conclu avec les sociétés LCA Conseil pour la mission de recensement, et Grant Thornton pour la mission de rapprochement physique et comptable ainsi que pour la conception de procédures de pérennisation de l'inventaire.

Le projet du premier inventaire physique, lancé fin 2014, doit s'achever à la fin de l'exercice 2015. Il comporte deux phases : un recensement des biens mobiliers d'une durée de huit semaines (mai à juin) sur l'ensemble des campus composant l'Unistra d'une part, un rapprochement entre inventaire physique et inventaire comptable d'autre part.

Afin de pérenniser ce premier inventaire physique, l'Unistra doit mettre en place un système de gestion des immobilisations performant qui répond aux normes comptables et d'audit en vigueur.

Les entrées et les sorties de biens immobilisés tout au long de l'année doivent conduire à la mise à jour de l'inventaire physique de l'université.

Ainsi, de nouvelles normes internes sont proposées au Conseil d'Administration de l'Université dans le but de rendre la procédure de gestion des immobilisations et le suivi de l'inventaire plus efficace et surtout pérenne dans le temps.

Règles de sortie des immobilisations

Les sorties de biens de l'inventaire physique et comptable sont réalisées dès la survenance du remplacement ou de l'inutilisation du bien.

Elles seront réalisées de la façon suivante :

- Les biens avec étiquette
La sortie de l'inventaire physique et comptable est réalisée individuellement après déclaration de cession ou mise au rebut par la structure utilisatrice.
- Les biens sans étiquette
La sortie des biens sans étiquette est réalisée uniquement dans l'inventaire physique de façon individuelle ou par lot, après déclaration de cession ou mise au rebut par la structure utilisatrice.

Une procédure d'inventaire tournant des immobilisations est mise en place pour garantir la réalité et la pérennité de l'inventaire.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise à jour de l'inventaire comptable.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Refus de prendre part au vote	0

Destinataires de la décision :

- Monsieur le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg 20 octobre 2015

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

Règles de gestion des biens mobiliers :

Type de bien	Valeur seuil	Règle d'immobilisation (Inventaire comptable)	Règle de saisie dans SIFAC	Règle Etiquetage (Inventaire physique)	Modalités de suivi / sortie
Biens incorporels* (logiciel, licence ...) -compte 205-	> 800 € HT par article	Immobilisation si durée d'utilisation supérieure à 1 an	Fiche unitaire	n/a	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
	Lot de valeur > 800 € HT	Immobilisation d'un ensemble de même licence	Fiche par lot pour un même type de licence avec indication des quantités	n/a	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
	Pas de seuil	Fonctionnement : renouvellement ou la maintenance des licences	n/a	n/a	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	n/a	n/a
Matériel de transport, véhicule -compte 2182-	Pas de seuil	Immobilisation (y compris remorque, vélo, tondeuse autotractée...)	Fiche unitaire	Etiquetage et saisie du n° d'immatriculation	Suivi par la DALL ou la structure utilisatrice
	> 800 € HT par article	Immobilisation	Fiche unitaire	Dénombrement	Suivi par la structure utilisatrice
Mobilier -compte 2184-	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	Dénombrement	n/a

* Les licences concédant uniquement un droit d'usage doivent passer en fonctionnement. Il convient de vérifier le contrat d'usage et de se référer au responsable de composante en cas de doute.

Type de bien	Valeur seuil	Règle d'immobilisation	Règle de saisie dans SIFAC	Règle Etiquetage (Inventaire physique)	Modalités de suivi / sortie
		Immobilisation des matériels portables (tablettes, ordinateurs...)	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage et saisie du n° de série	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
		Immobilisation des smartphones	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
		Immobilisation de la téléphonie	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage	Suivi par la DI
Matériel informatique -compte 2187-	Dès le premier €	Immobilisation des matériels fixes : PC, vidéoprojecteurs, imprimantes, bornes WiFi, serveurs, équipement réseaux (bornes, commutateur, routeur...) et autres équipements informatiques identifiables.	Fiche unitaire ou par lot	Etiquetage et saisie du n° de série	Suivi par la DI ou la structure utilisatrice
			Fiche unitaire pour l'ensemble des équipements composant un même bien même si les biens sont acquis séparément. Fonctionnement pour les équipements accessoires (écrans, souris, claviers, câbles, cartes mémoires...) si acquis indépendamment du bien principal.	Etiquetage de l'élément principal	Suivi par la structure utilisatrice
		Immobilisation en cas de nouveau bien. Il s'agit d'un immeuble par destination car fixé au bâtiment.	n/a	n/a	Suivi par la structure utilisatrice
Matériel technique acquis hors travaux (climatisation, onduleur, chaudière...) -compte 215-	> 800 € HT par article	Fonctionnement en cas de changement à l'identique.	n/a	Etiquetage (si possible, saisie du n° de série)	Suivi par la structure utilisatrice
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	n/a	n/a

	> 800 € HT par article	Immobilisation	Fiche unitaire par bien corporel	Étiquetage (si possible, saisie du n° de série)	Suivi par la structure utilisatrice
Tout autre bien tangibles (cas général) -autres comptes-					
	< 800 € HT par article	Fonctionnement	n/a	n/a	n/a
Maintenance / Réparation / Upgrade	Pas de seuil	Immobilisation si et seulement si l'opération augmente la durée de vie du bien mobilier immobilisé ou sa valeur	Fiche accessoire rattachée à la fiche du bien concerné	n/a	Similaire à l'immobilisation principale
Services / Etudes -compte 231 ou 232-	Pas de seuil	Immobilisation si se rapportent à un projet d'investissement (création d'un bien mobilier immobilisé)	Fiche accessoire rattachée à la fiche du bien concerné	n/a	Similaire à l'immobilisation principale